



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Intelligence artificielle. Stratégie dans le domaine de la sécurité intérieure

Question écrite n° 4474

Texte de la question

M. Guillaume Larrivé prie M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, de lui indiquer quelle est la stratégie du Gouvernement à l'égard de l'intelligence artificielle dans le domaine de la sécurité intérieure.

Texte de la réponse

L'intelligence artificielle (IA), comme la plupart des technologies du numérique, fait apparaître à la fois de nouvelles opportunités au bénéfice des forces de sécurité intérieure, et de nouvelles menaces pour les personnes et les biens (cybermenaces, drones, etc.) Elle amène également à faire évoluer les réglementations (par exemple, l'intégration de la voiture autonome dans la sécurité routière). La stratégie du ministère de l'intérieur en matière d'intelligence artificielle, s'inscrit dans la prise en compte des enjeux de transformation numérique et de modernisation technologique. Elle est animée par la mission de gouvernance ministérielle des systèmes d'information et de communication et s'appuie sur le travail de valorisation des données piloté par l'administrateur ministériel des données. Fédérant les administrateurs des données présents dans les directions « métier », ce dernier est garant de la bonne gestion du patrimoine des données du ministère. En s'appuyant sur une équipe de data-scientistes, il œuvre, avec l'implication des directions métiers, à définir, à coordonner et à expérimenter de nouveaux cas d'usage métiers de valorisation des données dans le strict respect des exigences réglementaires régissant les données manipulées. Ainsi, avec le soutien du dispositif interministériel « entrepreneurs d'intérêt général », plusieurs algorithmes d'IA ont été développés en format interopérable et ouvert permettant par exemple de réaliser de la cartographie géo-décisionnelle, la mise à jour de données automatique pour fiabiliser certaines bases de données, ou encore d'élaborer des modèles de prévision d'activité opérationnelle dans les centres d'incendie et de secours. Un domaine d'application intéressant est la recherche de fiabilisation et d'amélioration des actions de contrôle de la base des autorisations de port d'armes. D'autres projets sont en cours, qui porteront sur des services directement rendus à l'utilisateur, notamment s'agissant de l'historique matériel des véhicules d'occasion. Dans le domaine de la prévention : Face aux enjeux de la cyber-sécurité, le ministère de l'intérieur utilise, expérimente, ou projette d'utiliser des outils utilisant la technologie de l'IA afin de : - lutter contre la fraude (notamment la fraude aux immatriculations avec Selfim ou encore la mise en qualité des données du système d'immatriculation des véhicules et du système national des permis de conduire avec MatchID) ; - analyser des images de vidéoprotection, notamment pour détecter des objets dangereux ; - améliorer la prise d'appels d'urgence sur les plateformes du 112 ; - optimiser le positionnement des dispositifs de contrôle des forces de l'ordre vis-à-vis des zones accidentogènes (SIG DCA) ; - exploitation des mains courantes pour la détection des situations à risque (violences conjugales, individus en cours de radicalisation, etc.), dans le respect des données personnelles ; - signalisation routière dynamique. Dans le domaine de la répression : - aider les enquêteurs à analyser les nombreuses données vidéo ; - aider à l'élaboration du renseignement criminel ; - comparer les données biométriques des voix et des visages ; - détecter et signaler les contenus indexés ; - retranscrire des auditions et des écoutes ; - expérimenter l'analyse prédictive en matière de vol de voitures.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Larrivé](#)

Circonscription : Yonne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4474

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 7 mai 2018

Question publiée au JO le : [9 janvier 2018](#), page 132

Réponse publiée au JO le : [11 septembre 2018](#), page 8052